

Jaunisse nanisante de l'orge : fin de saison

Les observations des derniers jours montrent que les parcelles ayant été traitées au cours des 15 derniers jours sont exemptes ou quasi exemptes de pucerons. Les traitements ont quelquefois mis un peu de temps à venir à bout des pucerons, mais à présent, ceux-ci sont quasi tous morts.

Les parcelles « gaucho orge » sont également exemptes de pucerons.

Dans les parcelles non traitées, les niveaux varient en fonction du stade de développement et du terroir. Les niveaux, dans nos champs de référence, vont de 0 à 10 %. Dans ces champs, il faudra attendre le retour d'un temps sec pour mesurer à nouveau le niveau d'infestation. Vu la proportion fort élevée de pucerons porteurs du virus de la jaunisse nanisante, il vaudrait mieux envisager un traitement insecticide pré-hivernal dans tous les champs présentant plus de 1 % des plantes colonisées par des pucerons.

Pour rappel, les champs ayant levé après le 20 octobre ne risquent rien, puisque les pucerons n'ont quasi plus volé à partir de cette date.

Cet avis clôture la saison d'avertissement pucerons vecteurs de jaunisse nanisante. Sauf cas particulier, les avertissements reprendront l'an prochain. Bonne fin d'année.

Coordination scientifique : Groupe « Ravageurs », M. De Proft ;

Coordonnateur du CADCO : X. Bertel (081/62.56.85),

visitez notre site : <http://cadcoasbl.be> ...

vous y trouverez notamment les « listes des produits phytosanitaires à usage agricole » agréés en céréales.

Réalisés grâce au concours et au soutien : du MRW/DGA/Direction développement et vulgarisation, Agrisemza asbl, BWAQ asbl, CARAH asbl, CHPTE asbl, CEFA asbl, CRA-W, Comices wallons, Clinique des plantes / CORDER asbl, FWA, FUL, FUSAGx, l'OPA qualité Ciney asbl, Réquasud asbl.

Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du ou des auteur(s)

Mélange de formulations et phytotoxicité

Les spécialités commerciales distribuées sous forme de « concentrés émulsionnables » (EC) contiennent des solvants. Les formulations « concentrés solubles » (SL) et « suspensions concentrées » (SC) contiennent surtout de l'eau. Les « granulés dispersibles » (WG) contiennent uniquement des matières de charge.

Les insecticides sont souvent commercialisés sous forme de EC. Le mélange d'un herbicide, souvent un SC sans solvants, avec ces formulations EC peut induire une phytotoxicité sur la culture du fait de l'augmentation de la pénétration des substances actives herbicides dans le feuillage, pénétration facilitée par les solvants des produits EC.

J. Marot, Comité régional PHYTO (010/47.37.54, www.crphyto.be)

B. Weickmans, Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)